

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 910000 DT

Identifiant unique : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 12 Mars 2020 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES S.A à l'Assemblée Générale Ordinaire du **Jeudi 28 Mai 2020** à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31/12/2019 sur la Gestion de l'exercice 2019.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation des résultats et distribution des bénéfices de l'exercice 2019.
- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2019.
- Fixation des jetons de présence.
- Renouvellement du mandat de l'Administrateur Monsieur Mourad GHAZI.
- Renouvellement du mandat de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Monsieur Abdelaziz BEN YOUSSEF.
- Formalités et pouvoirs.

NB :

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités Tunisienne pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, la société EURO CYCLES incite et encourage ses actionnaires à

privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance ou par procuration ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée (signature légalisée).

A cet effet, la société EURO CYCLES informe ses actionnaires que :

- Ils sont invités à envoyer une demande d'inscription afin de recevoir le Dossier complet composé de : Rapport Annuel 2019, Les Rapports du Commissaire aux comptes, les Projets des résolutions et un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration à l'adresse mail suivante :

ago-2020@euro-cycles.com

Avec l'indication du : Nom et Prénom ou Raison Sociale, CIN ou Identifiant Unique, Nombre des actions détenus et Dénomination de l'intermédiaire en Bourse.

- Les actionnaires peuvent envoyer via l'adresse mail toute question ou remarque en relation avec l'Assemblée au plus tard le 24 Mai 2020.
- Le Bureau de l'assemblée répondra aux questions reçues au plus tard le 26 Mai 2020.
- Le Formulaire Unique de Vote remplis et signés (signature légalisée) ou les procurations doivent être adressés à la société à l'adresse :

EURO CYCLES S.A

Zone Industrielle KALAA KEBIRA CP 4060 Sousse

Ou par courrier électronique sur la même adresse e-mail

ago-2020@euro-cycles.com au plus tard le 27 Mai 2020.

Les actionnaires ayant votés par correspondance seront comptés comme étant présents à l'assemblée, le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

PROJET DES RESOLUTION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 910 000 DT

IDENTIFIANT UNIQUE : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira CP 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 28 Mai 2020.

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion 2019, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019, approuve les rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés 2019.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture **du rapport spécial** du commissaire aux comptes, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et constatant qu'il n'y a pas des nouvelles opérations ou conventions intervenues courant l'exercice 2019 avec la société EURO CYCLES et la société TUNINDUSTRIE, en prend acte purement et simplement et l'approuve.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale ordinaire décide de distribuer les dividendes aux titres de l'exercice 2019 et d'affecter par conséquent le résultat de l'exercice 2019, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2019	:	10 150 182 DT
- Résultats reportés	:	17 367 721 DT
- Réserves Légales	-	81 000 DT
- Résultats Distribuables	:	27 436 903 DT
- Dividendes en Dinars Tunisien	:	9 711 900 DT
(Soit la distribution de 1,090 TND par action)		
- Résultats reportés après affectation	:	17 725 003 DT

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'Assemblée le.....

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2018.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire générale décide d'allouer une somme de 6 250 DT (Six mille deux cent cinquante dinars) Brut soit 5 000 DT (Cinq mille Dinars) net de tous impôt par membre au titre des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur MOURAD GHAZI pour les exercices 2020-2021-2022 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur MOURAD GHAZI accepte séance tenante sa fonction.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Monsieur Abdelaziz BEN YOUSSEF pour les exercices 2020-2021 et 2022 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur ABDELAZIZ BEN YOUSSEF accepte séance tenante sa fonction.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

8^{ème} résolution : L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à